

# INFORMATIONS PRATIQUES SUR LES RISQUES NATURELS MAJEURS

APPRENEZ  
LES BONS  
REFLEXES

*Super*  
Avec **TEKO**



EDITION GUADELOUPE

## Pour tout savoir et bien réagir, suivez-moi !



Face aux risques recensés sur le territoire d'une commune, le maire a l'obligation de mettre en place une information préventive des populations sur les risques majeurs, conformément aux articles L. 125-2 et R. 125-9 à R. 125-14 du code de l'environnement. A cette fin, le maire doit élaborer un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).

Il est établi à partir des informations transmises par le préfet et doit intégrer des informations très précises sur les mesures impliquant la population telles que les lieux de regroupement, les points de ramassage et les itinéraires d'évacuation. Le DICRIM fait partie du contenu minimum du plan communal de sauvegarde (PCS), l'information préventive étant l'une des composantes obligatoires de celui-ci. Conformément à la loi, la Ville informe ses citoyens, tous les 5 ans, sur les risques majeurs naturels et les mesures prises par la commune. Avec Téko, le DICRIM est vulgarisé sous forme d'actions concrètes de prévention avec des ateliers et un guide, se veut le plus accessible possible pour permettre de sensibiliser un large public, notamment les enfants, les jeunes, les plus vulnérables, les citoyens et les entreprises.

Ce document est à partager en famille ou entre ami(e)s

## Numéros d'urgence GUADELOUPE :

- Pompiers : 18
- Appel d'urgence européen : 112
- Samu : 15
- Police secours : 17
- Pour les personnes sourdes ou malentendantes : 114
- Centre antipoison : 0590 89 11 20
- SOS médecins 972 : +596 596 63 33 33
- Maisons Médicales de Garde (MMG) : + 590 590 90 13 13  
*Les MMG permettent de contacter un médecin aux heures de forte demande et en dehors des heures d'ouverture des cabinets.*
- Commissariat central de l'agglomération : +590 590 82 13 13
- GrDF (sécurité dépannage) : 0 800 47 33 33
- Enedis : 09 726 750 97\*  
(remplacer XX par le n° du département  
\*prix d'un appel local depuis un poste fixe)
- ODE 971 : +590 590 80 99 78



# Bien définir les risques

**Qui fait quoi ?** .....pages 3 à 5

**Les risques naturels**.....pages 6 à 15

- inondation
- mouvement de terrain
- séisme
- tempête, cyclone, Ouragan
- tsunami

**Les risques technologiques**.....pages 16 à 23

- industriel
- transport de matières dangereuses

**Les risques météorologiques**.....pages 24 à 28

- vents
- canicule
- pluies

**Les risques du quotidien**.....pages 29 à 37

- sanitaire
- pollution atmosphérique et allergène
- intoxication au monoxyde de carbone
- sargasses, houles
- incendie

**La menace terroriste**.....pages 38 à 40



## Qui fait quoi ?

Les pouvoirs publics ont le devoir, une fois l'évaluation des risques établie, d'organiser les moyens de secours pour faire face aux crises éventuelles. Cette organisation nécessite un partage équilibré des compétences entre l'État et les collectivités territoriales.

### La Préfecture

Représentant de l'État, le préfet est garant de la sécurité et des secours. En cas d'accident grave, il se charge de mettre le périmètre en sécurité et coordonne les interventions. Il contrôle et réglemente les activités industrielles et les transports de matières dangereuses, il établit et veille au respect des plans de prévention sur les zones à risques.

Le préfet déclenche la mise en application du plan ORSEC (Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile) et assure la direction des secours. Le plan ORSEC départemental détermine l'organisation générale des secours et recense l'ensemble des moyens publics et privés susceptibles d'être mis en œuvre.

### La Ville

Un dispositif de veille 24h/24 et 7 jours/7 permet d'intervenir sur tous les événements qui ont des conséquences sur les personnes ou les biens.

Afin de faire face à un événement de grande ampleur, les communes soumises à un risque majeur ont l'obligation réglementaire de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Responsable dans sa commune de l'organisation des secours, le Maire peut déclencher et mettre en œuvre ce plan : il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes.

Véritable outil opérationnel répondant à un événement grave, le PCS prévoit également des moyens d'alerte qui permettent par exemple l'envoi d'appels vocaux et/ou de SMS sur les téléphones.

### EPCI - Communauté de Communes

Le DICRIM peut être adapté à l'échelle communale, permettant une gestion plus efficace des risques. Ils peuvent également établir un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS), qui est un plan de sauvegarde pour les communes sous leur autorité.

## Les moyens d'alerte déployés par la Collectivité

En cas d'événement majeur, le maire, au titre de son pouvoir de police, diffuse l'alerte auprès de la population afin de l'informer de la survenance d'un phénomène les menaçant.

**Le but, permettre d'adopter les bons réflexes.**

### Différents systèmes d'alerte

→ Les sirènes du Système d'Alerte et d'Information aux Populations (SAIP) ont pour objectif d'alerter les populations d'un danger immédiat. Les essais des sirènes ont lieu le premier mercredi de chaque mois, à midi.

#### Signal d'alerte :

Signal montant et descendant de trois cycles successifs d'une durée de **1 minute et 41 secondes** chacun, séparés par un **intervalle de 5 secondes**.

#### Signal fin d'alerte :

Signal continu de 30 secondes



Les Ensembles Mobiles d'Alerte (EMA), dispositifs utilisés pour diffuser des messages vocaux d'alerte.

*véhicules équipés d'un haut-parleur : la Police municipale circule avec des véhicules équipés de haut-parleurs, en suivant un itinéraire préalablement établi. Certains véhicules des services de la Ville sont équipés du même dispositif. Le contenu de ces messages est variable en fonction du type de risque, de la zone géographique concernée et de la population ciblée. Ces messages font donc l'objet d'un travail de réflexion préalable afin de pouvoir diffuser une information claire, précise et rapide.*



→ Les panneaux lumineux, implantés généralement sur les grands axes de circulation ou dans des lieux stratégiques.

Ils permettent :

- de diffuser des messages écrits afin de réguler les flux de circulation,
- de prévenir les citoyens d'être vigilants,
- d'informer de la fermeture d'un lieu public.

En cas de déclenchement du PCS, ces panneaux sont mis à la disposition du Poste de Commandement Communal (PCC) afin d'informer rapidement la population.



→ L'automate d'appel

*Il permet via des appels vocaux sur les téléphones fixes d'alerter la Ville ou bien une zone géographique précise en fonction de l'événement. Pour alerter à son tour la population, la Ville met en place un système d'alerte en temps réel par SMS ou appel téléphonique. L'objectif est d'informer rapidement les habitants pour éviter les accidents ou suraccidents et de donner les bons réflexes et conduites à suivre.*

**FR ALERT** – Votre opérateur est directement connecté au système

→ L'ensemble des outils de communication des Villes (réseaux sociaux, application, smartphone...)

**L'utilisation de ces systèmes est complémentaire, ils permettent de prévenir rapidement la majorité de la population.**

# Les Risques Naturels

## Inondation



Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau.

## Mouvement de terrain



Les mouvements de terrain sont des déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol. Ils peuvent être d'origine naturelle ou dûs à l'activité humaine.

## Séisme



Un séisme est une fracturation brutale des roches le long de failles dans la croûte terrestre. Il génère des vibrations importantes du sol qui ont des conséquences sur les fondations des bâtiments.

## Tempête



Une tempête est une confrontation de deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (chaude et froide par exemple) qui ont pour conséquences des rafales de vent importantes et de fortes précipitations.



Tous les observateurs attentifs s'attachent à rappeler régulièrement que le territoire de la Martinique est placé sous la menace permanente d'un séisme destructeur de magnitude élevée (8.5), similaire à celui de 1839 et d'un ouragan majeur dont la puissance pourrait être égale ou supérieure à la force V, c'est-à-dire avec des vents supérieurs à 250 km/h



# INONDATIONS

## Votre 1<sup>er</sup> réflexe

- surélever les meubles et objets électriques
- Gagner les hauteurs rapidement

## À faire



- couper le gaz et l'électricité



- rester chez soi et fermer portes, fenêtres, soupiraux et ouvertures



- monter à pied dans les étages

Penser aussi à mettre à l'abri les denrées périssables si elles se trouvent en sous-sol

*N'évacuer que si les autorités en ont donné l'ordre*

## Pendant l'inondation



- n'allez pas chercher vos enfants. Ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques et les secours en milieux scolaires ou péri-scolaires.



- n'entrez pas d'évacuation sauf si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes forcé par la crue.



- n'utilisez pas les équipements électriques (ascenseurs, portes automatisées...)

## Après, pensez à...

- aérer et désinfecter les pièces
- ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche
- faire l'inventaire des dommages et préparer les dossiers d'assurance

## Le saviez-vous!

- Des crues marquantes : 2022 : Tempête Fiona (22 communes de Guadeloupe impactées); En janvier 2011, les cumuls de pluies dans les Grands-Fonds font 5 victimes aux Abymes.

## Recommandations

- En cas de montée des eaux ou grosse houle
- éviter de stationner votre véhicule sur les parkings au bord de mer, il pourrait être mis à la fourrière
  - éviter de circuler à pied ou en vélo



## Préconisations

En cas d'Alerte inondation déclenchée par la procédure de "vigilance alerte aux crues" mis en place par l'Etat, la Ville suit l'évolution des niveaux des rivières et met en œuvre, si nécessaire, les mesures prévues dans le Plan Communal de sauvegarde. La Ville active également, si nécessaire le PCS pour assurer le soutien à la population (Sécurisation des zones, accueil des habitants sinistrés...). Lors des périodes de crue, une information est relayée sur l'ensemble des outils de communication de la Ville.

# Glissements de Terrain

## Votre 1<sup>er</sup> réflexe

- Signaler à la mairie l'apparition de fissures, d'affaissement du sol, de modifications sur les constructions, les murs...
- Évacuer le bâtiment immédiatement, en cas de craquement inhabituel et appeler les services de secours.

## N'oubliez pas de vous...



- Éloigner des bâtiments sans prendre les ascenseurs



- Éloigner de la zone dangereuse

## Recommandations

Les propriétaires de terrains situés dans une zone à risque doivent procéder à l'entretien régulier de ces derniers, de leurs espaces végétalisés et des divers ouvrages.

## Préconisations

La Ville a mis en place une véritable politique de gestion du risque "mouvement de terrain" et a créé une commission d'experts pour la définition de zones à risques géotechniques, organisation régulière de visites préventives sur le terrain, avis techniques sur les projets d'urbanismes dans les zones à risques géotechniques

## Après, pensez à ....

- ne pas retourner dans un bâtiment sans l'accord des autorités
- faire l'inventaire des dommages et préparer les dossiers d'assurance

## Le saviez-vous?

En 2004, le séisme des Saintes occasionne plusieurs mouvements de terrain : en Sud Basse-Terre, de nombreux éboulements de falaise sont enregistrés. À Capesterre-Belle-Eau, les rives d'une ravine s'effondrent sur 5 m. Une coulée de boue, des chutes de blocs et glissements de terrain coupent le chemin d'accès au dôme de la Soufrière, à Pointe-Noire, une maison est détruite par un éboulement, aux Saintes, plusieurs glissements de terrain sont observés, provoquant l'affaissement de routes.



# SEISME

## Votre 1<sup>er</sup> réflexe



- À l'intérieur : s'abriter sous un meuble solide ou à l'angle d'un mur



- À l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou ce qui peut s'effondrer (ponts, toitures...)

## Après, la 1<sup>ère</sup> secousse



- Couper le gaz et l'électricité



- s'éloigner des bâtiments sans prendre les ascenseurs
- se méfier des répliques

## Après, pensez à...

- faire l'inventaire des dommages et préparer les dossiers d'assurance

## Le saviez-vous?

En 1843, la Guadeloupe est secouée par un séisme d'une magnitude de 8,5 sur l'échelle de Richter. Il détruit une grande partie de Pointe-à-Pitre et fait plus de 3 000 morts. Un tel événement est amené à se reproduire. 22 nov 2024, 2 séismes de magnitude supérieur à 5 ont secoué l'archipel Guadeloupéen.

## Préconisations

En cas de séisme, la Collectivité assure l'hébergement d'urgence et le soutien à la population et s'assure auprès du maître d'ouvrage de la prise en compte de ce risque en matière de constructions.



# Tempêtes, Cyclones, Ouragans

## Votre 1<sup>er</sup> réflexe



- rentrer rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



- rester chez soi dans la mesure du possible



- fermer les portes et fenêtres et protéger les zones exposées de votre hébergement



## Et surtout :

- Rentrez tous les objets et matériaux susceptibles d'être emportés
- n'intervenez pas sur les toitures
- ne touchez pas aux câbles tombés par terre
- évitez d'aller vous promener dans les parcs et de rester sous les arbres

## Le saviez-vous ?

2017 : 2 cyclones de catégorie 5 touchent les Antilles en moins d'un mois et font 11 morts dans les Antilles françaises. IRMA : à Saint-Martin et Saint-Barthélemy, des vents de l'ordre de 300 km/h sont enregistrés à terre. Les infrastructures et le bâti sont fortement impactés. Les réseaux de communication sont coupés pendant plusieurs jours, aggravant la crise sur place. 500 à 1 000 km La saison cyclonique s'étend de début juin à fin novembre. MARIA : en Guadeloupe, des fortes houles cycloniques et des vents de 200 km/h endommagent les infrastructures et impactent fortement la végétation.

## Préconisations

En cas d'alerte au vent, la Ville procède à la fermeture de certains sites touristiques pour des raisons de sécurité (risque de chute d'arbres, de branches...). L'information est relayée sur l'ensemble des outils de communication de la Ville. Des informations que les Villes transmettent également aux organisateurs de manifestations afin de décider de l'arrêt de ces dernières ou non.

## RECOMMANDATIONS !!

En préparation : nettoyez les ravines et les évacuations d'eau élaguez les arbres et consolidez votre toiture rassemblez un kit de survie (radio, lampes, eau, conservés, trousse de secours). Pendant l'alerte, respectez les consignes de vigilance dictées par Météo France.





# ERUPTION VOLCANIQUE



## Et surtout :

- rentrez tous les objets et matériaux susceptibles d'être emportés
- n'intervenez pas sur les toitures
- ne touchez pas aux câbles tombés par terre
- Évitez d'aller vous promener dans les parcs et de rester sous les arbres

## INFOS PRATIQUES

L'observatoire volcanologique et sismologique de la Gua-deloupe (OVSG) est

chargé de surveiller 24h/24 l'activité de la Soufrière.

En cas d'éruption volcanique, des niveaux d'alerte orange et rouge sont publiés.

En Sud Basse-Terre, soyez alors prêts à une possible évacuation sur consigne du préfet. Les services de l'État et des collectivités sont mobilisés.

## PRECONISATIONS

En cas d'éruption, la Ville procède à la fermeture de certains sites touristiques pour des raisons de sécurité. L'information est relayée sur l'ensemble des outils de communication de la Ville.

## Votre 1<sup>er</sup> réflexe

- Rentrer rapidement dans le bâtiment le plus proche
- rester chez soi dans la mesure du possible
- fermer les portes et fenêtres et protéger les zones exposées de votre hébergement



## Le saviez-vous ?

En 1976, la Soufrière entre en éruption : 100 séismes (dont un de magnitude 4,1) ressentis par la population

26 explosions phréatiques majeures : des jets de vapeur acide sont expulsés, accompagnés de pluies de cendres. Des lahars dévalent les pentes : l'un d'entre eux emprunte le lit du Carbet jusqu'à la 3<sup>ème</sup> chute, détruisant toute la végétation.

73 600 personnes déplacées : la population quitte le Sud Basse-Terre, d'abord de façon spontanée, puis sur ordre du préfet.



## Votre 1<sup>er</sup> réflexe



- rentrer rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche dans les étages



- aller à l'intérieur des terres



- aller à terre élevée

## Et surtout:

- se baisser, s'abriter, s'agripper
- sortir au plus vite de la plage
- ne touchez pas aux câbles tombés par terre
- Regagner un site refuge

## Le saviez-vous ?

Aux Antilles, la hauteur des vagues n'excéderait pas 10 m. Sur les 400 dernières années, plus d'une vingtaine de tsunamis ont touché les Petites Antilles. 1755 : un séisme très puissant à Lisbonne provoque un tsunami. Les vagues mettent 7 heures pour traverser l'Atlantique avant de toucher les côtes antillaises. En Martinique, la mer se retire sur 1,6 km. Des vagues de 4 m de haut font plusieurs victimes à Saint-Anne (Guadeloupe). est souvent précédé d'un retrait de la mer comprend des vagues espacées de plusieurs dizaines de minutes : la plus dévastatrice est rarement la première. Les éruptions de Montserrat et un séisme aux Saintes génèrent des tsunamis avec des vagues atteignant jusqu'à 2 m en Guadeloupe en moins d'une dizaine de minutes.

Madame Jeanny Marc, Maire de La Ville de Deshaies en Guadeloupe, a été la première en France à obtenir la labélisation de l'Unesco, Tsunami Ready pour sa ville.

En cas d'alerte au tsunami, la Collectivité procède à la fermeture de tous les sites touristiques pour des raisons de sécurité (risque de chute d'arbres, de branches...). L'information est relayée sur l'ensemble des outils de communication de la Ville. Des informations que les villes retransmettent via FR ALERT.

## Préconisations



# RISQUES TECHNOLOGIQUES



## Industriel

Un risque industriel majeur est la probabilité d'un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement.



## Transport de matières dangereuses

Le risque de transport de marchandises ou de matières dangereuses (risque TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, aérienne, maritime, voie d'eau ou canalisation.



## Rupture de barrage

Un barrage est un ouvrage artificiel ou naturel en travers du lit d'un cours d'eau retenant ou pouvant retenir de l'eau. Il a pour principales fonctions la régulation de cours d'eau, l'alimentation en eau des villes et la production d'énergie électrique. (Guyane)

# Industriel

## Votre 1<sup>er</sup> réflexe

- repérer l'alerte donnée par les sirènes du Système d'Alerte et d'Information aux Populations (SAIP) et la radio

## Si vous entendez la sirène



- rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche



- fermez les portes et fenêtres



- coupez le gaz et l'électricité, arrêtez la climatisation et la ventilation



- respectez les consignes de confinement: bouchez toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations...), arrêtez ventilation et climatisation, supprimez toute flamme ou étincelle (n'allumez pas le gaz, ne fumez pas...).



- Allumez la radio et ne sortez qu'en fin d'alerte ou signal sur ordre d'évacuation.



- Dans la mesure du possible, rendez-vous dans une pièce possédant une arrivée d'eau.

## Et surtout...

- ne retournez chez vous qu'après la diffusion du signal de fin d'alerte ou après accord des autorités



## Le saviez-vous !

Sites Seveso Outre-mer :  
16 en Guyane (14 base Spatial Kourou)  
4 en Martinique  
3 en Guadeloupe  
3 à la Réunion  
1 à Mayotte

## Préconisations

Pour chaque établissement dit "à risques", les services de la préfecture réalisent un Plan Particulier d'Intervention (PPI) définissant l'organisation des interventions et des secours : mise en œuvre d'une évacuation par les services de la Ville avec le soutien des sapeurs-pompiers et de la police nationale. En cas d'alerte, une information est relayée sur l'ensemble des outils de communication de la Ville.

# Transport de matière Dangereuse

## Votre 1<sup>er</sup> réflexe

- repérer l'alerte donnée par les sirènes du Système d'Alerte et d'Information aux Populations (SAIP)

## Si vous entendez la sirène



- rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche



- fermez les portes et fenêtres



- coupez le gaz et l'électricité, arrêtez la climatisation et la ventilation.



Les conséquences liées au risque de transport de matières dangereuses sont les suivantes: explosion, incendie, dégagement de nuages toxiques, pollution des sols et/ou des eaux.

## Et surtout...

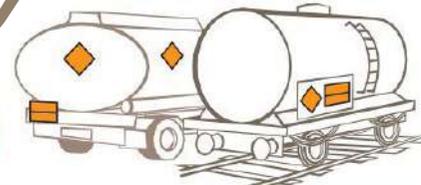
- ne retournez chez vous qu'après la diffusion du signal de fin d'alerte ou après accord des autorités.

## Témoin d'un accident impliquant un transport de matières dangereuses

- éloigner les personnes à proximité et ne pas fumer
- ne pas déplacer les victimes sauf s'il y a un risque imminent d'incendie ou d'explosion
- donner l'alerte aux secours (18 ou 112) et préciser :

- le lieu exact
- le moyen de transport
- la présence ou non de victimes
- la nature du sinistre
- la présence ou non de panneaux oranges sur le véhicule

## Lire les panneaux oranges



Symboles de danger

Code danger  
Code matière

• 33  
1203

Signalisation de danger

## Préconisations

La traversée de la Ville par voie routière est interdite aux transporteurs de matières dangereuses, sauf pour les livraisons. Des horaires et des axes de circulation privilégiés sont définis en fonction de l'implantation des stations-services, des industries et des sites sensibles comme les écoles, les marchés... En fonction de l'ampleur de l'événement, la Ville déclenche son PCS afin de mettre en œuvre les procédures de sauvegarde de la population (confinement, évacuation, hébergement...). Une information est relayée sur l'ensemble des outils de communication de la Ville.

# LES RISQUES METEOROLOGIQUES & DU QUOTIDIEN



## Les Risques Météo

Ils correspondent à des phénomènes habituels (pluie, houle, vent, chaleur,...) qui peuvent avoir de lourdes conséquences sur la population, les biens et l'environnement. Météo France publie des cartes de prévision des phénomènes météo dangereux. En fonction du niveau de vigilance (vert, jaune, orange, rouge ou violet), des consignes précises sont à respecter.

Plus d'infos sur : [météofrance.com](http://météofrance.com)

GRAND VENT



CANICULE



FORTES PLUIES



SARGASSES



HOULE



# Pluies

Le risque d'intempéries exceptionnelles est caractérisé par de fortes chutes de pluies. Il peut se traduire par un risque d'inondation dû aux surcharges provoquées par l'accumulation de fortes précipitations mais aussi par un risque de rupture des lignes électriques et par une impraticabilité des voies de circulation.

## Votre 1<sup>er</sup> réflexe

Rester chez vous dans la mesure du possible

- Éviter les cours d'eau et les ponts
- n'entreprendre que les déplacements indispensables
- Ne pas quitter son véhicule sans l'autorisation des secours
- Respecter les conditions de circulation et déviations mises en place

Lors de fortes précipitations, Météo France puis la collectivité active un plan : Alerte rapidement les services compétents. les principaux établissements municipaux (écoles, crèches, parcs, salles municipales, cimetières...) et informe la population des vigilances prévues.

## Préconisations

# Canicule

Le risque canicule est caractérisé par une période de fortes chaleurs pendant le jour et la nuit pouvant avoir de graves conséquences sur l'organisme humain notamment les personnes vulnérables, à savoir les enfants en bas-âge et les personnes âgées.

## Votre 1<sup>er</sup> réflexe



- se mouiller la peau plusieurs fois par jour sans se sécher



- ne pas sortir et s'exposer aux heures les plus chaudes, ne pas rester en plein soleil



- boire fréquemment de l'eau

- éviter de pratiquer une activité physique
- prendre des nouvelles de son entourage avec une attention particulière pour les personnes fragiles (personnes âgées, enfants...)
- demander conseil à son médecin lors de prise de certains médicaments

- maintenir sa maison à l'abri de la chaleur (stores, rideaux, volets fermés)
- Passer quelques heures par jour dans un endroit frais ou climatisé (se renseigner au préalable sur les lieux publics climatisés à proximité)
- Manger normalement et boire fréquemment et abondamment en évitant les boissons fortes en caféine, sucrées et alcoolisées



## Le saviez-vous ?

Un record de température en 2020 (34°C le jour et 27°C la nuit en août 2020, phénomène jamais observé depuis 1954)

Afin de minimiser les conséquences d'une période de canicule pour les personnes vulnérables, la déclenche son dispositif d'alerte canicule. Les personnes peuvent s'inscrire sur le registre du plan canicule auprès des services de leurs villes de résidence

# SANITAIRE

## En cas d'épisode de pandémie grippale

- se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou utiliser une solution hydro alcoolique
- se couvrir la bouche et le nez lors d'éternuements et de toux

## Avec les personnes malades

- porter un masque (chirurgical, tissu)
- respecter les consignes communiquées

## En cas de Dengue, zika, Chikungunya

- éviter tout contact avec les moustiques tigres
  - utiliser des répulsifs
  - porter des vêtements couvrants

Couvrir les récupérateurs d'eau



## Épidémie ou maladie virale

Les symptômes (non-exhaustifs)

- la fièvre ou la sensation de fièvre (frissons, chaud-froid)
- la toux
- des maux de tête, courbatures, une fatigue inhabituelle
- Une perte brutale de l'odorat (sans obstruction nasale),
- Une disparition totale du goût ou une diarrhée
- dans la forme la plus grave : difficultés respiratoires

## Préconisations

La Ville assure la protection de la population via diverses actions :

- Distribution de masques réutilisables
- Ouverture d'un centre de dépistage
- Information du public sur les gestes barrières
- Concours à la campagne de vaccination

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Santé  
publique  
France

INFORMATION CORONAVIRUS COVID-19

### PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Se mouchoir dans un mouchoir à usage unique
- Porter un masque chirurgical ou en tissu de catégorie 1 quand la distance de deux mètres ne peut pas être respectée
- Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres
- limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)
- Éviter de se toucher le visage
- Aérer les pièces le plus souvent possible, au minimum quelques minutes toutes les heures
- Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)

GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000

# Pollution Atmosphérique

## Brume de Sable

### Votre 1<sup>er</sup> réflexe

- Éviter toutes les activités physiques et sportives
- Éviter les promenades et les activités à l'extérieur
- Suivre les prescriptions médicales, notamment pour les personnes sensibles
- Consulter un médecin en cas d'apparition de gêne respiratoire
- Préférer les déplacements doux (vélo, marche...), l'usage des transports en commun et respecter les limitations de vitesse



### Préconisations

Dans le cadre de la protection de la santé publique, la direction de l'Écologie urbaine intervient en cas de pollution atmosphérique en diffusant des messages d'alertes : une information relayée sur l'ensemble des outils de communication de la Ville. La Préfecture peut également ordonner des limitations de vitesse ou des restrictions de circulation pour éviter l'amplification de la pollution.

# Intoxication

## Monoxyde de carbone

### Votre 1<sup>er</sup> réflexe

- Faire contrôler chaque année son groupe électrogène
- après tous travaux, demander un certificat de conformité au professionnel
- Dégager les voies d'aération de son logement et bien aérer

En cas de suspicion de présence de monoxyde de carbone



- ne pas fumer
- ne pas téléphoner sauf urgence médicale



- Évacuer les lieux rapidement sans prendre les ascenseurs



- aérer immédiatement les locaux
- Arrêter les appareils à combustion
- Couper le gaz si possible

### Le saviez-vous!

Le monoxyde de carbone est la première cause de mortalité accidentelle par intoxication en France. Pourtant, certains symptômes annonciateurs d'une intoxication au monoxyde de carbone existent. Les maux de tête, nausées et vomissements sont notamment les premiers signes qui doivent alerter.

Bien identifiés, ils permettent de réagir rapidement et d'éviter le pire.



La prévention du risque d'intoxication au monoxyde de carbone est assurée par la direction de l'Écologie urbaine de la Ville :

- sur signalement des particuliers ou des médecins suspectant le dysfonctionnement d'un appareil ou d'un conduit de fumée, dans le cadre du réseau de toxico-vigilance,
- sur signalement des services hospitaliers ayant pris en charge un cas avéré d'intoxication

Les techniciens réalisent des investigations pour mettre en évidence la cause de l'intoxication, prodiguent des conseils techniques, prescrivent des travaux pour éviter les sur-accidents.

# INCENDIE

## Pensez à

- faire vérifier régulièrement vos installations électriques, celles au gaz et vos installations de climatisation
- être vigilant à tout ce qui peut être source de départ de feu (cigarette, briquet, allumette, plat sur le feu, produit inflammable...)
- équiper le logement de Détecteurs Autonomes Avertisseurs de Fumée (DAAF)

## Si le feu s'est déclaré dans votre logement

- Prévenir immédiatement les secours (18 ou 112)
- éteindre, si possible le feu dès sa naissance
- Couper le gaz et l'électricité

## Le feu s'est déclaré au-dessus de votre logement

- évacuer les lieux rapidement sans prendre les ascenseurs

## Si le feu s'est déclaré en-dessous de votre logement ou sur votre palier

- Fermer les portes et les obturer avec des linges mouillés
- se manifester à la fenêtre pour être vu des secours
- se baisser vers le sol, se couvrir le nez et la bouche avec un linge humide, si présence de fumées.

## Le saviez-vous!

Tout lieu d'habitation doit être équipé d'un DAAF depuis le 8 mars 2015.

Plus d'infos sur [service-public.fr](http://service-public.fr)



# RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

**1/ S'ÉCHAPPER** *si c'est impossible* **2/ SE CACHER**

**1** Entendez-vous et barricadez-vous

**2** Éteignez la lumière et coupez le son des appareils

**3** Éloignez-vous des ouvertures, allongez-vous au sol

**4** **SINON**, abritez-vous derrière un obstacle solide (mur, pilier...)

**5** Dans tous les cas, coupez la sonnerie et le vibreur de votre téléphone

**3/ ALERTER ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE**

**17 ou 112**

Dès que vous êtes en sécurité, appelez le 17 ou le 112

No courez pas vers les forces de l'ordre et ne faites aucun mouvement brusque

Gardez les mains levées et couvertes

**VIGILANCE**

- Témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur Internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place\_Beauvau et @gouvernementfr



# ETAT DES RISQUES

La loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages, a introduit l'obligation d'informer acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques auxquels un bien est soumis et les sinistres qu'il a subi.

## Information sur les risques :

Cette obligation d'information est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2006. Elle s'applique à toute transaction, vente ou location, de bien immobilier situé dans une zone à risques. Une "fiche état des risques" doit être obligatoirement établie par le notaire ou le bailleur et annexée au contrat de vente ou de location.

# TSUNAMI - RAZ-DE-MARÉE

## AVANT



Je suis attentif aux signes avant-coureurs: séisme, retrait de la mer



Je fais une sauvegarde de mes données et vérifie mon contrat d'assurance



Je prépare mon kit de survie

## PENDANT



Je m'éloigne des côtes ou je me réfugie en hauteur



Attention au risque de nouvelle vague, attendre au moins 1h.



Je téléphone uniquement en cas d'urgence

## APRÈS



Je m'informe de la situation et me fait recenser



J'identifie mes dégâts et prends des photos du sinistre



Je nettoie et aère mon local

Les bons gestes à faire en cas de Tsunami



# SEISME

# ERUPTION VOLCANIQUE

## AVANT



J'identifie si mon bâtiment est parasismique, sinon je le renforce



Je fixe mes meubles et objets lourds dans mon entreprise



Je prépare mon kit de survie et vérifie mon assurance

## PENDANT



Je m'abrite près d'un mur ou sous un meuble et je m'éloigne des fenêtres



Je m'éloigne des ponts, des bâtiments, des corniches et reste dans ma voiture



Attention au risque de réplique

## APRÈS



Je m'informe de la situation et me fait recenser



J'identifie mes dégâts et prends des photos du sinistre



Je reste éloigné des côtes pour risque de tsunami

Les bons gestes à faire en cas de séismes ou éruption



# PLUIE - INONDATION

## AVANT



J'entretiens mon extérieur et stocke mon matériel en hauteur



Je fais une sauvegarde de mes données et vérifie mon contrat d'assurance



Après l'alerte officielle, je prépare mon kit de survie Resilients

## PENDANT



Je m'éloigne des cours d'eau et ponts



Je ne sors pas, je m'abrite dans mon entreprise



Je m'informe et reste à l'écoute des consignes officielles

## APRÈS



Je prends des photos du sinistre et je fais ma déclaration à l'assurance



Je me fais recenser et j'identifie les dégâts dans mon entreprise



Je nettoie, désinfecte et aère mon local

**Les bons gestes à faire en cas de pluies intenses**



# FEUX ! INCENDIES



## AVANT



J'équipe mon local avec une alarme à incendie et des extincteurs



J'installe un éclairage de sécurité et un plan d'évacuation



Je forme mes salariés et fais des exercices d'évacuations

## PENDANT



Je reste calme et repère d'où provient le feu



J'évacue via les voies de secours en fermant les portes derrière moi



J'appelle les pompiers au 18 ou/et au 112

## APRÈS



Je prends des photos du sinistre et je fais ma déclaration à l'assurance



Je me fais recenser et j'identifie mes dégâts



Je nettoie et aère mon local

Les bons gestes à faire en cas d'incendie



# ATTENTAT TERRORISME

## AVANT



J'analyse mon environnement et j'anticipe les différents modes opératoires



Je détermine les aménagements nécessaires et une procédure d'alerte



Je forme mes équipes aux procédures

## PENDANT



J'identifie les caractéristiques de l'attaque



Selon la situation, je me confins, me barricade ou j'évacue



J'active le système d'alerte si possible

## APRÈS



Je me fais recenser et m'informe de la situation en discontinuant



Je reprends mes activités journalières habituelles



Je contacte une cellule psychologique si besoin

Les bons gestes à faire en cas d'attentat



# PANDEMIE - CONFINEMENT

## AVANT



J'investis dans du matériel et produits sanitaires



Je prépare un protocole organisationnel de travail



Je forme mes équipes aux nouvelles méthodes d'organisation

## PENDANT



J'applique les gestes barrières en vigueur



J'organise mes services et ma production



J'informe ma clientèle à l'aide de mes outils numériques

## APRÈS



J'adapte mon offre aux nouveaux modes de consommation



Je m'informe des nouveaux dispositifs de relance



J'appelle les numéros utiles pour une aide personnalisée

**Les bons gestes à faire en cas de crise sanitaire**





*Avec **Super Téko**,  
Upcyclons le kit  
d'urgence pour les  
citoyens les plus  
vulnérables*



[contact.federation@leparknumerique.com](mailto:contact.federation@leparknumerique.com)

@ inspiré du DICRIM de la Ville de Lyon

